

COMPTE RENDU

Séance du mercredi 1^{er} septembre 2021

Étaient présent.e.s

Chantal JOUANNO	Présidente
Floran AUGAGNEUR	Vice-président
Ilaria CASILLO	Vice-présidente
Anne BERRIAT	
Loïc BLONDIAUX	
Jean-Pierre BOMPARD	
Pascal CLOUAIRE	
Cécile GALLIEN	
François GILLARD	
Dominique HOESTLANDT	
Thierry LATASTE	
Constance MARECHAL-DEREU	
Marie-Françoise SEVRAIN	
Ginette VASTEL	
Caroline WERKOFF	

Pouvoirs

Jean-Louis BEAUD DE BRIVE
Mireille HEERS
Kristina PLUCHET

Salarié.e.s de la CNDDP

Patrick DERONZIER, directeur
Sylvie BLUMENKRANTZ, assistante de la Présidente
Laurine JOUHANNEAU, stagiaire
Juliette ROHDE, chargée de mission
Daniel ROUSSEAUX, chargé de mission
Marie-Liane SCHÜTZLER, chargée de mission

La séance se tient en visioconférence.

La Présidente Chantal JOUANNO ouvre la séance de la Commission nationale à 09h00 après s'être assurée que le quorum est atteint.

I. NOUVELLES SAISINES (L121-8, L121-12 CE)

- **Projet de mise en concession autoroutière de l'itinéraire Poitiers-Limoges (DGITM et DREAL Nouvelle-Aquitaine)**

Personnes présentes :

- Responsable du projet, (maître d'ouvrage, « MO ») :
 - o Direction générale des infrastructures de transport et de la mer (DGITM), ministère des Transports :
 - Marc PAPINUTTI, directeur général
 - Didier BOUNY, adjoint au sous-directeur de l'aménagement du réseau routier national
 - Jean-Baptiste LIENHART, chef du bureau de l'animation et du pilotage des projets routiers - Zone Sud
 - Vivien CHBICHEB, adjoint au chef du bureau de l'animation et du pilotage des projets routiers - Zone Sud
 - Elryck JOSSET, chargé de pilotage de projets routiers
 - o Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) :
 - Isabelle LASMOLES, directrice adjointe
 - Michel DUZELIER, chef du Service Déplacements Infrastructures Transports
 - Philippe LANDAIS, responsable département Investissements routes nationales de Poitiers

Le 9 juillet 2021, le ministère des Transports (DGITM) et la DREAL Nouvelle-Aquitaine ont saisi la CNDP du projet de mise en concession autoroutière de l'itinéraire Poitiers-Limoges, impliquant la création d'une liaison autoroutière à péage entre les deux villes. Après avoir introduit le contexte du dossier, le directeur général laisse la parole aux représentant.e.s de la DREAL qui présentent les caractéristiques techniques du projet, ses enjeux et impacts environnementaux, ainsi que les alternatives identifiées par les responsables du projet à ce stade.

La DREAL précise les montants d'investissements du projet, son état d'avancement et son calendrier prévisionnel, ainsi que ses attentes de la participation du public.

Les échanges entre les Commissaires et les responsables du projet ont porté sur :

- La pertinence de débattre d'un projet qui n'a pas été identifié comme prioritaire par le Conseil d'Orientation des Mobilités et la loi dite « LOME » de 2019 ;
- Les précisions à apporter pour concrétiser le projet quant au tracé envisagé de cette liaison autoroutière, aux enjeux environnementaux (séquence Eviter-Réduire-Compenser), aux impacts en termes d'émission de gaz à effet de serre, aux effets de report du trafic, aux enjeux économiques et sociaux pour les populations locales, aux impacts en termes d'aménagement du territoire ;
- Les conséquences de l'absence de réalisation du projet et ses alternatives ;
- Les modalités de participation du public ; le calendrier du projet et l'articulation avec les délais de la procédure de concertation préalable ainsi qu'avec les échéances électorales et les périodes de réserve associées ;
- Le degré d'information auprès des acteurs locaux et des populations concernées quant à ce projet ;
- Le niveau de connaissance locale du projet et les controverses locales qu'il suscite ;
- Le positionnement des collectivités concernées, en particulier Poitiers et Limoges.

Les échanges entre Commissaires, à huis clos, ont porté sur l'opportunité de décider d'une procédure de débat public ou de concertation préalable. Les Commissaires ont constaté l'ancienneté du débat quant à la liaison entre Poitiers et Limoges (un débat public sur le projet de liaison TGV a été organisé en 2006), et la nécessité pour les responsables de projet de mieux préciser ce projet qui n'est inscrit dans aucun document de programmation.

Compte-tenu de ces éléments, et après délibération à huis clos, la Commission nationale décide qu'il y a lieu d'organiser une concertation préalable dont elle définira le périmètre, les modalités et le calendrier. Elle désigne pour cela Walter ACCHIARDI et Kasia CZORA, garant et garante de la concertation préalable.

II. DEMANDES D'EXPERTISE ET D'APPUI METHODOLOGIQUE (L.121-1 CE)

- **Conférence de consensus portant sur la création d'un service public local de la donnée (Brest Métropole)**

Après délibération à huis clos, la Commission nationale désigne Chloé CANTON garante de cette mission de conseil et d'appui méthodologique.

III. DEMANDES DE DESIGNATION DE GARANT.E (L.121-17, L.123-19 CE)

- **Projet de construction d'un établissement pénitentiaire à Trézalé et Loire-Authion (49) (APIJ)**

Après délibération à huis clos, la Commission nationale désigne Serge QUENTIN garant de la concertation préalable sur le projet de nouveau centre pénitentiaire en Maine-et-Loire porté par l'Agence Publique pour l'Immobilier de la Justice (APIJ).

- **Plan Climat Air Energie Territorial de la communauté d'agglomération de la Porte du Hainaut (59)**

Après délibération à huis-clos, la Commission nationale désigne Jean-Raymond WATTIEZ garant de la concertation préalable sur le PCAET de la Porte du Hainaut.

- **Projet d'aménagement de la colline d'Elancourt pour les épreuves de VTT des JOP2024 (Préfecture des Yvelines)**

Après délibération à huis clos, la Commission nationale désigne Laurent DEMOLINS garant de la participation du public par voie électronique (PPVE) sur le projet d'aménagement de la colline d'Elancourt dans le cadre des épreuves de VTT des Jeux Olympiques de 2024, porté par la préfecture des Yvelines.

PROCÉDURES EN COURS

I. DEBATS PUBLICS

- **Projet de parcs éoliens posés au large de la Nouvelle-Aquitaine (DGEC)**

Personnes présentes :

- Responsable du projet, (maître d'ouvrage, « MO ») :
 - o Direction générale de l'énergie et du climat (DGEC), ministère de la Transition écologique :
 - Sophie MOURLON, directrice de l'énergie

- Matthieu LAURENT, adjoint à la cheffe de bureau des énergies renouvelables hydrauliques et marines
- Pierre-Emmanuel VOS, directeur du projet
- Arthur LE STRAT, stagiaire
- Réseau Transport d'Electricité (RTE) :
 - Gro de SAINT MARTIN, directrice de programme
 - Aurore GILLMANN, responsable de la concertation
- Commission particulière du débat public (CPDP, équipe responsable du débat) : Francis BEAUCIRE, président du débat, Luc PICOT et Anaïs LEFRANC-MORIN, secrétariat général

Le 3 février 2021, La Commission nationale a décidé d'un débat public sous l'égide d'une équipe dédiée à l'animation de ce débat dite Commission particulière du débat public. Le 28 juillet 2021, la CNDP a arrêté les modalités et le calendrier du débat. Le débat public se déroulera du 30 septembre 2021 au 30 janvier 2022.

Aujourd'hui, le responsable du projet présente le sommaire de son dossier, ainsi que son contenu. Il rappelle en quelques mots les termes de son projet. Il insiste sur les efforts fournis afin que le sommaire respecte les exigences légales quant au contenu du dossier de débat.

Les échanges entre Commissaires et intervenant.e.s ont porté sur les sujets de controverses identifiés lors des précédents débats publics sur des projets de parcs éoliens en mer : la fiscalité applicable, la tonne de carbone évitée, les prix de référence, les engagements quant au démantèlement du parc, les impacts environnementaux.

Après délibération à huis clos, la Commission nationale valide le dossier du maître d'ouvrage, ce qui permet d'engager le débat public aux dates prévues. Pour rappel, les modalités du débat sont présentées sur le site du débat : <https://www.debatpublic.fr/eolien-nouvelle-aquitaine>

II. EXPERTISES ET APPUI METHODOLOGIQUE

Projet de méthaniseur à Corcoué sur Logne (44)

La coopérative d'Herbauges et Nature Energie (associés de la SAS Méthaherbauges) portent trois projets de méthaniseurs dans le département et ont saisi la CNDP d'une mission de conseil, après avoir mené une phase de concertation volontaire non garantie par la CNDP. Lors de la séance plénière du 05 mai 2021, la CNDP a nommé deux garantes pour assurer cette mission : Karine BESSES et Marine CALMET.

Dans la lettre de mission aux garantes, deux étapes ont été indiquées :

- dans un premier temps, la réalisation d'un état des lieux et la rédaction d'un rapport donnant des conseils méthodologiques au responsable du projet d'ici l'été
- dans un deuxième temps, éventuellement, dépasser le stade du constat pour apporter un suivi de type garantie de l'information et de la participation.

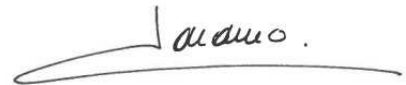
Ce rapport constate les insuffisances de la concertation préalable libre menée par le maître d'ouvrage en 2020 compte tenu des enjeux du projet identifiés dans le cadre de l'étude de contexte. Les garantes préconisent une nouvelle concertation, en détaillant les conditions pour une reprise du dialogue et deux scénarios possibles. Un premier scénario préconise une nouvelle concertation sur le projet d'octobre à janvier dont les modalités devraient être co-construites avec les acteurs concernés, y compris les opposants. Le deuxième scénario propose que la concertation sur le projet soit précédée d'une concertation plus générale sur la politique de méthanisation sur ce territoire qui impliquerait l'ensemble des décideurs concernés. Leurs recommandations s'adressent, par conséquent, aux responsables du projet, ainsi qu'à la Préfecture et au Conseil départemental.

Compte-tenu de ces éléments, et après délibération à huis clos, la Commission nationale prend acte du bilan préparé par les garantes et attend du responsable du projet qu'il indique sous deux mois sa décision de poursuivre la mission avec la CNDP, ainsi que ses réponses aux préconisations des garantes contenues dans leur rapport.

POINTS DIVERS

I. DESIGNATION DES DELEGUE.E.S DE REGION

La Commission nationale désigne les délégué.e.s pour les Régions suivantes : Martinique, Guadeloupe, Guyane, Auvergne Rhône-Alpes, Bourgogne Franche-Comté, Hauts-de-France et Bretagne.



Chantal JOUANNO

Acronymes utilisés :

AMO : Assistance à Maîtrise d'ouvrage

APIJ : Agence Publique pour l'Immobilier de la Justice

CPDP : Commission particulière du débat public

DGEC : Direction Générale de l'Energie et du Climat

DGITM : Direction générale des infrastructures de transport et de la mer

DREAL : Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement

PCAET : Plan Climat Air Energie Territorial

PPVE : Participation du public par voie électronique

RTE : Réseau Transport d'Electricité